

COMMUNE DE ROSAY

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation :

18 mai 2020

SEANCE DU 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rosay proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 Mars 2020 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes.

Etaient présents : Mr Bruno MARMIN , Mr Vincent PFLIEGER, Mme Françoise MOUSSET , Mme Alexandra BOY, Mr Jean-Pierre BILARD, Mme Nordlinde DENIS, Mr Frédéric FERRY, Mr Christophe PERREL, Mr Philippe BOTHOREL, Mme Michèle LEE, Mr Frédéric FERON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Bruno MARMIN, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : Mr Bruno MARMIN , Mr Vincent PFLIEGER, Mme Françoise MOUSSET , Mme Alexandra BOY, Mr Jean-Pierre BILARD, Mme Nordlinde DENIS, Mr Frédéric FERRY, Mr Christophe PERREL, Mr Philippe BOTHOREL, Mme Michèle LEE, Mr Frédéric FERON

Madame Nordlinde DENIS étant la plus âgée des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire monsieur Christophe PERREL

1/ ELECTION DU MAIRE

ELECTION du MAIRE **1^{er} Tour de Scrutin**

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.122-4, L.122-5 et L.122-8 du Code des Communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L122-4 du Code des Communes.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	—
Majorité Absolue	6

Monsieur Bruno MARMIN a obtenu : 11 **VOIX**

Monsieur Bruno MARMIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **MAIRE** et a été immédiatement installé.

2/ DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET LEUR ELECTION

Détermination du Nombre des Adjoins

En vertu de l'article L.122-2 du Code des Communes, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe à trois le nombre des adjoints.

ELECTION du PREMIER ADJOINT
Premier Tour de Scrutin

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Bruno MARMIN élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
	———
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité Absolue	6

Monsieur Vincent PFLIEGER a obtenu : 11 **VOIX**

Monsieur Vincent PFLIEGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **ADJOINT(E)** et a été immédiatement installé.

ELECTION du SECOND ADJOINT
Premier Tour de Scrutin

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Second Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
	———
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité Absolue	6

Madame Michèle LEE a obtenu : 10 **VOIX**

Madame Nordlind DENIS a obtenu : 1 **VOIX**

Madame Michèle LEE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée **ADJOINT(E)** et a été immédiatement installée.

ELECTION du TROISIEME ADJOINT
Premier Tour de Scrutin

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
	———
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité Absolue	6

Monsieur Christophe PERREL a obtenu : 10 **VOIX**

Monsieur Jean-Pierre BILARD a obtenu : 1 **VOIX**

Monsieur Christophe PERREL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée **ADJOINT(E)** et a été immédiatement installé(e).

3/ INDEMNITES DU MAIRE - DES ADJOINTS – DES CONSEILLERS DELEGUES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de fonction au Maire et aux Adjointes selon la répartition suivante
Indemnités brutes mensuelles (à compter du 27 mai 2020)

Elus	Indice 1027	taux maxi	taux attribué	indemnité brute
maire	3889,4	25,50%	21,7%	844,00
adjoint 1	3889,4	9,90%	8,5%	330,60
adjoint 2	3889,4	9,90%	8,5%	330,60
adjoint 3	3889,4	9,90%	8,5%	330,60
conseiller délégué 1	3889,4		3,8%	147,80
conseiller délégué 2				
Total réel mensuel				1 983,60
Total maxi mensuel				2 146,95
Réserve mensuelle				163,35

4/ POUVOIRS DU MAIRE-DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L.2122-22 et L3 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales permettant au conseil municipal de charger le Maire en tout ou partie et pour la durée de son mandat d'un certain nombre de pouvoirs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne délégation de compétence à Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2122-22, L.2122-23, du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée de son mandat.

5/ DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS ET NOMINATION DE CONSEILLERS DELEGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2122-18 qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints délègue tous pouvoirs relevant de sa compétence à Monsieur Philippe BOTHOREL en matière de travaux sur les bâtiments communaux

Mr Bruno MARMIN nomme monsieur Philippe BOTHOREL comme conseiller délégué aux travaux

6/ RENOUELEMENT DES MEMBRES DES COMITES CONSULTATIFS

Le Maire expose qu'aux termes du Code de l'Administration Communale à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux en date du 15 Mars 2020, il est nécessaire de procéder au renouvellement des délégués :

ONT ETE DESIGNES :

Comité consultatif des Affaires scolaires et de la Caisse des Écoles :

Monsieur Vincent PFLIEGER, madame Alexandra BOY, madame Evelyne LE GALL

Fréquence des réunions : Environ 2 par an

Comité consultatif d'Action Sociale :

Madame Françoise MOUSSET, madame Michèle LEE, madame Anne-Lise ODINOT,

Fréquence des réunions : Environ 2 par an

Comité consultatif des Finances / développement économique :

Monsieur Bruno MARMIN, monsieur Frédéric FERRY, monsieur Vincent PFLIEGER, monsieur Philippe BOTHOREL, madame Nordlinde DENIS

Fréquence des réunions : 1 par an

Comité consultatif Urbanisme :

Monsieur Bruno MARMIN, madame Françoise MOUSSET, madame Nordlinde DENIS, monsieur Frédéric FERRON, monsieur Jean-Pierre BILARD

Fréquence des réunions : 1 par mois, 1^{er} jeudi du mois (si dossiers)

Comité consultatif Voirie : (voirie-assainissement-environnement-circulation)

Monsieur Christophe PERREL, monsieur Jean-Pierre BILARD, madame Nordlinde DENIS, madame Michèle LEE

Fréquence des réunions : Environ 4 par an

Comité consultatif Bâtiments communaux / cimetière :

Monsieur Bruno MARMIN, monsieur Philippe BOTHOREL, monsieur Jean-Pierre BILARD, madame Nordlinde DENIS, madame Françoise MOUSSET

Fréquence des réunions : 1 par mois voir plus (contrat rural)

Comité consultatif communication :

Monsieur Vincent PFLIEGER, madame Michèle LEE

Fréquence des réunions : 4 par an

Comité consultatif animation :

Monsieur Frédéric FERON, monsieur Christophe PERREL, monsieur Vincent PFLIEGER, madame Alexandra BOY, madame Françoise MOUSSET

Fréquence des réunions : 4 par an

Commission des impôts directs (CCID) :

Conseil :

Monsieur Bruno MARMIN, monsieur Frédéric FERRY, monsieur Frédéric FERON, madame Michèle LEE, madame Nordlinde DENIS, monsieur Jean-Pierre BILARD

Hors conseil :

Fréquence des réunions : 1 par an

Cette commission sera validée lors d'une prochaine réunion de conseil car elle doit être également constituée de 6 personnes extérieures au conseil.

Commission Appel d'Offres : (mêmes membres que comité travaux)

Monsieur Bruno MARMIN monsieur Christophe PERREL, monsieur Jean-Pierre BILARD, madame Nordlinde DENIS, madame Michèle LEE, monsieur Philippe BOTHOREL, madame Françoise MOUSSET

Fréquence des réunions : En fonction des projets

Commission de contrôle des listes électorales :

Titulaire : Monsieur Bruno MARMIN

Suppléant : Madame Michèle LEE

Représentant de l'Administration : monsieur François TILLE

Représentant du Tribunal Judiciaire :

Fréquence des réunions : 1 par an

Cette commission sera validée lors d'une prochaine réunion de conseil car il manque une personne extérieure au conseil représentant le Tribunal Judiciaire

Jurys d'assises :

Monsieur Jean-Pierre BILARD

Fréquence des réunions : 1 par an

7/ NOMINATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Maire expose qu'aux termes du Code de l'Administration Communale à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux en date du 15 mars 2020, il est nécessaire de procéder au renouvellement des délégués.

ONT ETE DESIGNES :

SIVOS de BOINVILLIERS-FLACOURT-ROSAY-VILLETTE :

2 Titulaires : Monsieur Vincent PFLIEGER, madame Alexandra BOY

2 Suppléants : Madame Françoise MOUSSET, madame Michèle LEE

SEY :

Titulaire : Monsieur Frédéric FERRY

Suppléant : Monsieur Christophe PERREL

SIRYAE :

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre BILARD

Suppléant : Monsieur Bruno MARMIN

RENOUVELLEMENT DU CONSEILLER CHARGE des QUESTIONS de DEFENSE :

Le conseil Municipal désigne Frédéric FERRY comme conseiller chargée des questions de défense, interlocuteur privilégié du gouvernement pour les questions de défense.

Monsieur Frédéric FERRY a accepté cette fonction.

8/ NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Le Maire expose qu'aux termes du Code de l'Administration Communale à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux en date du 15 Mars 2020, il est nécessaire de procéder au renouvellement des délégués.

ONT ETE DESIGNES :

Titulaire : Monsieur Bruno MARMIN

Suppléant : Monsieur Vincent PFLIEGER

9/NOMINATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire rappelle que l'Office de Tourisme du Pays Houdanais est une association loi 1901, créée en 2003 à l'initiative de la CCPH. Elle est composée de membres de droit (élus des communes et de la CCPH) et de membres actifs (socioprofessionnels, association, particuliers).

Chacune des communes peut disposer d'un représentant à l'office de tourisme qui doit être nommé par le Conseil Municipal

ONT ETE DESIGNES :

Monsieur Vincent PFLIEGER et madame Michèle LEE

10/ ESTER EN JUSTICE

Vu les articles L2.122-22 alinéa 16 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le maire peut recevoir délégation du Conseil Municipal pour tout et en partie pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire, à défendre au nom de la commune et de s'entourer à son libre choix d'un avocat pour ester en justice.

11/ AVENANT AUX REGIES (NOMINATION DES SUPPLEANTS)

Régie d'avance de la commune : Monsieur Vincent PFLIEGER

Régie de recette de la commune : Monsieur Vincent PFLIEGER

12/ MODALITES DE CONVOCATION

Dans la mesure où les contestations relatives aux modalités de la convocation peuvent avoir pour conséquence l'annulation par le juge administratif des délibérations prises par le conseil municipal à la suite d'une convocation considérée comme irrégulière, il est recommandé au maire de décider en accord avec les conseillers municipaux des modalités des convocations et de recueillir leur choix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'envoi par Mail des convocations aux réunions de conseil, réunions de travail, et réunions de commissions.

FINANCES

13/ REPARTITION RELIQUAT SICTOMP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-25-1, L5211-26 et L5215-22

Vu la délibération n° 20151201 en date du 2 décembre 2015 du Comité Syndical portant sur la dissolution du SICTOMP au 31 décembre 2016

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016336-0003 en date du 1er décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Plateau (SICTOMP)

Considérant la délibération n° 20190901 du SICTOMP en date du 17 septembre 2019 présentant la balance détaillée du receveur arrêtée au 17/09/2019, notamment le montant de la classe 2 s'élevant à 124 403,26 € en débit et 8 744,04 € en crédit, soit un total de 115659,22€

Considérant la prise en compte du nombre d'habitants de chaque commune comme suit :

Dammartin en Serve :	1201 habitants
Longnes :	1477 habitants
Boinvilliers :	293 habitants
Mondreville :	409 habitants
Villette :	538 habitants
Rosay :	363 habitants
Soit un total de population de	4281 habitants

Considérant le tableau présenté comme suit :

Comptes	DAMMARTIN EN SERVE	LONGNES	BOINVILLIERS	MONDREVILLE	VILLETTE	ROSAY
2158 / 124 403,26 €	34 900,33 €	42 920,72 €	8 514,40 €	11 885,29 €	15 633,96 €	10 548,56 €
28158 / 8 744,04 €	2 453,07 €	3 016,81 €	598,46 €	835,39 €	1 098,88 €	741,43 €
TOTAL	32 447,26 €	39 903,91 €	7 915,94 €	11 049,90 €	14 535,08 €	9 807,13 €

Après avoir entendu M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la délibération du SICTOMP

Accepte le calcul défini selon le nombre d'habitants de chaque commune

Accepte la somme de 9 807,13€ répartition du compte de la classe 2 comme présenté ci-dessus, soit pour la commune de ROSAY, la somme de 10 548 ,56 au compte 2158 et la somme de 741,43€ au compte 28158.

Autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

Accepte le transfert des biens du SICTOMP à la CCPH

14/ QUESTIONS DIVERSES

-Les réunions de Conseil se tiendront dans la mesure du possible le 1^{er} mardi des mois pairs à 20h00 sauf au mois d'Août

-Secteurs de distribution postale sur la commune (boîtage par les élus)

Bruno MARMIN
Vincent PFLIEGER
Michele LEE
Christophe PERREL
Nordlinda DENIS
Frederic FERRY
Frederic FERON
Philippe BOTHOREL
Jean-Pierre BILARD
Françoise MOUSSET
Alexandra BOY

Un plan sera proposé par monsieur Christophe PERREL à la prochaine réunion

-devis pour un filet sur le terrain communal

-Réouverture des écoles : une réunion est prévue le vendredi 29 mai, suite à l'allocution du 1^{er} ministre, afin de valider la faisabilité des nouveaux gestes barrières

-Permanence mairie mardi et jeudi, samedi permanence des élus

-Formation des élus

-Un tronc d'arbre est tombé dans la rivière, « aux petits bilheux », se rapprocher de la CCPH qui a la compétence rivières

-Réunion du Comité consultatif des Finances / développement économique, le jeudi 11 juin à 19h00

-Réunion de conseil vote du BP mardi 23 juin à 20h00

La séance est levée à 23h00